



## Rachat de part indivision

-----  
Par Philippe

Bonjour,

Depuis le décès de notre père en 2017 mon frère et moi sommes nu-proprétaire de la maison à 50/50 et ma mère usufruitière à 20%. Mon frère veut me racheter ma part. A l'époque la maison était évaluée à 300 000 euros et aujourd'hui elle est évaluée à 350 000 euros. Devrais-je payer des impôts sur la plus-value ?

Merci d'avance

-----  
Par ESP

Bonjour

Oui, car ce n'était pas votre résidence principale, mais le montant ne devrait pas être très élevé, car vous ne possédez que la moitié, diminué de l'usufruit et les frais d'acquisition (succession je pense) sont déductibles.

Vous pouvez faire une approche ici:

[url=https://www.notaires.fr/fr/immobilier-fiscalit%C3%A9/fiscalit%C3%A9-et-gestion-du-patrimoine/les-plus-values-immobili%C3%A8res]https://www.notaires.fr/fr/immobilier-fiscalit%C3%A9/fiscalit%C3%A9-et-gestion-du-patrimoine/les-plus-values-immobili%C3%A8res[/url]

[url=http://plus-values.notaires.fr/simulateur/index.xhtml]http://plus-values.notaires.fr/simulateur/index.xhtml[/url]